Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le
ID : 085-218501823-20261012-CM10122026_05-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la Vendée

Arrondissement
de Fontenay le Comte

Ville de Pouzauges

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 12 octobre 2026

N° CM12102026-05
CPG/LGa

L'an deux mille vingt-six, le douze du mois d'octobre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de Pouzauges, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Didier DOLÉ, Maire.

Date de convocation : 5 octobre 2026

Nombre de Conseillers : 29
Nombre de votants : 29

Présents : M. D. DOLÉ, Mme M. RANGEARD, M. M. PRAUD, Mme N. GÉMARD, M. K. SERIN, Mme A. VACHÉ, M. R. GAUBERT, Mme MJ. GABRIEAU, Mme N. PODEVIN, M. M. CHAIGNEAU, Mme V. DAVIAUD, M. P. SERIN, M. L. SIMONNEAU, Mme C. GABORIT, Mme A. ROSÉ, Mme A. BALLERY, M. C. CHAUVET, M. C. BLANDIN, M. JC. MARCHAND, Mme L. BRISSEAU-JAUZELON, Mme A. RABILLER, M. J. LANDA, M. A. GUILLOTEAU, M. T. PELAUD, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

M. JM. BEAUFFRETON	Procuration à	M. M. PRAUD
M. Y. DURAND	"	Mme V. DAVIAUD
Mme. M. RAUTUREAU	"	Mme A. BALLERY
Mme C. BODIN	"	Mme A. VACHÉ
Mme I. BROSSET	"	M. T. PELAUD

Secrétaire : M. C. BLANDIN

OBJET : **ENREGISTREMENT AUDIO DES SEANCES DU CONSEIL MUNICIPAL – CHOIX DU MATERIEL ET REGLEMENT**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Règlement Général sur la Protection des Données ;

VU la délibération n°CM07092026-11 du 7 septembre 2026, par laquelle le Conseil Municipal a validé le principe de l'installation d'un système d'enregistrement audio des séances du Conseil Municipal ;

CONSIDERANT les deux devis reçus :

- devis MULTISCENIC de Montaigu Vendée 2 635,21 € HT soit 3 162,26 € TTC
  ⇨ *remplacement à neuf du matériel existant*

- devis IES des Herbiers 877,51 € HT soit 1 053,00 € TTC
  ⇨ *ajout d'un enregistreur et de deux micros au matériel existant*

CONSIDERANT que, contrairement à ce qui est mentionné dans la délibération n°CM07092026-11 du 7 septembre 2026, il est décidé, au vu des montants des deux devis reçus, de ne pas en demander un 3ème ;

CONSIDERANT qu'il est proposé de contractualiser, pour un moindre coût, avec la SARL IES des HERBIERS, soit pour un montant HT de 877,51 € (1 053,00 € TTC) ;

CONSIDERANT les modalités d'utilisation de ce matériel présentées dans le règlement transmis à l'ensemble des élus, notamment concernant :

- la prise de parole ;
- l'accès aux enregistrements ;
- la durée de conservation des enregistrements ;

…/…

Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le
ID : 085-218501823-20261012-CM10122026_05-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des votants :

DECIDE d'accepter l'offre de la SARL IES des HERBIERS relative à l'ajout simple de matériels à l'installation existante (un enregistreur et deux micros) ;

VALIDE les modalités les modalités d'enregistrement telles que précisées dans le règlement présenté en séance ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au Registre, tous les Membres présents.

Clément BLANDIN
Secrétaire de séance

Didier Dole
Maire de Pouzauges
16 oct. 2026